

*Questions au Feuilleton*

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 59, 130, 195, 241, 344, 368, 626, 705 et 787.

[Texte]

M<sup>me</sup> OLGA FARMAKOVSKY

**Question n<sup>o</sup> 59—M. Cossitt:**

1. D'après le gouvernement, une Russe, M<sup>me</sup> Olga Farmakovsky, a-t-elle abandonné son pays il y a quelque temps et, le cas échéant, a) était-elle interprète, b) quelles sont les circonstances de sa défection?

2. Son mari était-il colonel du Service de renseignements militaires russe, le GRU?

3. Habite-t-elle maintenant au Canada sous un nom d'emprunt?

4. A-t-elle, à quelque moment que ce soit, communiqué avec M. Leslie James Bennett, anciennement des Services de sécurité de la GRC, ou ce dernier a-t-il, d'une quelconque manière, pris contact ou communiqué avec elle et, le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Dans sa livraison du 10 novembre 1966, un journal de Montréal, *The Gazette*, publiait un article sur la défection d'une certaine Olga Alexandrovna Farmakovskaya survenue le 16 octobre 1966, à Beyrouth, au Liban.

a) Dans cet article, on mentionnait qu'elle était secrétaire et interprète au bureau de Moscou du *Toronto Telegram*.

b) On indiquait également qu'elle avait fait défection après être descendue, en compagnie d'un groupe de touristes soviétiques, d'un paquebot en provenance d'Odessa. Les autorités libanaises ont refusé de la remettre à l'ambassade d'URSS, soulignant qu'elles se conformeraient au droit international et la laisseraient libre d'aller où elle voulait.

2. En ce qui concerne les renseignements, la politique de la GRC, que j'approuve, consiste à préserver le caractère confidentiel de toute information qu'elle possède sur des particuliers ou des organisations.

3. et 4. Voir la réponse donnée à la question 2.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE PERSONNEL

**Question n<sup>o</sup> 130—M. Cossitt:**

1. Combien de membres comptent les Forces armées canadiennes et combien d'entre eux sont a) des hommes, b) des femmes, c) de langue maternelle (i) anglaise (ii) française?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en augmenter l'effectif et a) le cas échéant, quel en est le détail, b) sinon, pourquoi?

**Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Au 31 mars 1980, les Forces armées canadiennes comptaient 79,909 membres. Les chiffres ci-joints s'appliquent à la Force régulière:

a) 74,421;

b) 5,488;

c) (i) 59,619;

(ii) 19,903.

Trois cent quatre-vingt sept militaires ont indiqué une autre langue maternelle.

2. Oui.

a) On envisage de porter le nombre à 83,000 (membres de la Force régulière) conformément à une décision annoncée en 1977. L'augmentation des effectifs se fera en fonction de quotas annuels établis suivant les besoins des Forces canadiennes et les contraintes financières pour l'année en question.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

**Question n<sup>o</sup> 195—M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières a) 1977, b) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société d'assurance-dépôts du Canada?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en a) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, b) prêts, avances ou garanties, c) investissements, avant et après tout amortissement?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Les renseignements que tente d'obtenir l'honorable député lui sont également accessibles, étant déclarés annuellement dans les Comptes publics du Canada. Cependant, pour lui venir en aide, les renseignements suivants lui sont fournis:

1. Le revenu global de la Société d'assurance-dépôts du Canada s'est chiffré à \$9,298,043 en 1977 et à \$10,573,-199 en 1978. Quant à son revenu net, il est passé de \$4,822,445 en 1977 à \$5,459,210 l'année suivante.

2. a) Au cours de ces deux années, la Société n'a reçu aucune subvention, directe ou indirecte, ou autres avantages de la part du gouvernement.

b) Durant la même période, le gouvernement n'a consenti aucun prêt, ni accordé d'avance ou de garantie à la Société.

c) Les 10 millions de dollars investis par le gouvernement dans le capital-actions de la Société lui ont été remboursés intégralement par cette dernière le 26 août 1977. Le gouvernement a également reçu des dividendes totalisant \$491,667 au cours de l'année 1977, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 26 août 1977.

LES PROGRAMMES DE FORMATION LINGUISTIQUE—LES CHÔMEURS

**Question n<sup>o</sup> 241—M. Herbert:**

Le gouvernement accordera-t-il aux chômeurs les mêmes chances d'accès à des programmes de formation linguistique qu'aux immigrants?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Les chômeurs ont essentiellement les mêmes chances d'accès à la formation linguistique offerte dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada que les immigrants à la recherche d'un emploi. Les travailleurs canadiens qui sont allés s'installer dans d'autres provinces et qui ont besoin de cette formation pour trouver du travail peuvent recevoir la formation linguistique. Quant aux travailleurs qui n'ont pas changé de province, on s'attend à ce qu'ils recourent à des services de formation linguistique provinciaux ou privés.